

LOI N° 023 /PR/2009

**Portant Ratification de l'Accord portant
Création de la Société Islamique pour
le Développement du Secteur Privé**

Vu la Constitution ;

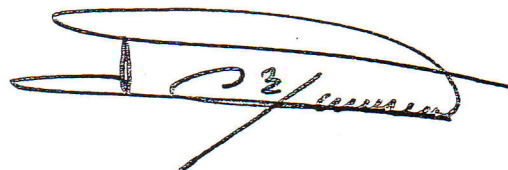
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 31 Juillet 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Islamique de Développement.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *NGA*

Fait à N'Djamena, le 06 AOUT 2009.....



IDRISS DEBY ITNO